

# Publications de la Société d'histoire des Ardennes

## Charte éditoriale (2023)

La Société d'histoire des Ardennes est une société savante qui cherche depuis plus de soixante ans à promouvoir la recherche historique liée au département des Ardennes. Pour diffuser ces travaux, elle dispose d'une revue annuelle, la *Revue historique ardennaise*, et publie aussi, en dehors de ce cadre, les études proposées par des auteurs chevronnés ou néophytes. Depuis plusieurs années, l'activité éditoriale de la SHA, qui s'efforce de conjuguer rigueur scientifique et vulgarisation auprès d'un large public, n'a cessé de se développer, gage du foisonnement de la pensée dans le département. Nous invitons les auteurs, actuels et futurs, à bien vouloir se conformer aux recommandations de la présente charte éditoriale.

### I) Qualité et originalité des travaux proposés à la publication

Chaque proposition d'article ou de livre est évaluée par le comité scientifique de la SHA (article 6 des statuts de l'association) qui émet un avis consultatif rapporté par le vice-président aux publications en conseil d'administration, cette dernière instance restant souveraine en matière de décision de publication. Trois types d'avis sont émis par le comité scientifique : publiable sans réserve, publiable avec réserves, non publiable en l'état.

Seront examinés en priorité :

- les travaux solidement sourcés à partir de pièces d'archives ;
- les travaux proposant des développements ambitieux sur des sujets inédits ;
- les travaux consacrés à des périodes ou des thématiques souvent délaissées.

### II) Contenu scientifique

Pour chaque étude proposée, les auteurs fourniront avec leur texte une présentation des fonds d'archives consultés ainsi qu'une bibliographie indicative de la question abordée. Nous rappelons à nos auteurs qu'en aucun cas une compilation de publications ne saurait se substituer à un examen de sources archivistiques. La vocation de la SHA reste d'encourager la recherche historique sur un mode scientifique, les sujets doivent être impérativement problématisés et traités comme tels dans un plan structuré. Les études à quatre mains sont tout à fait recevables. En revanche, les travaux restés à l'état d'ébauche ou reprenant d'anciens travaux sans apporter un éclairage nouveau n'ont pas leur place dans notre programme éditorial. Le plagiat d'une étude engage la responsabilité pénale de l'auteur seul.

Par ailleurs, les auteurs doivent veiller tout particulièrement à posséder les droits nécessaires aux illustrations contenues dans leurs travaux et doivent être en mesure de fournir à la SHA toute garantie à cet égard. Leur responsabilité est engagée.

### III) Mise en forme et iconographie

Quelques travaux insuffisamment aboutis parviennent à la SHA, entraînant une lourde charge de relecture et de mise au point. Les auteurs doivent être particulièrement attentifs à la mise en forme des études qu'ils nous font parvenir. Ils veilleront en particulier aux points suivants :

- Écrire dans un style correct et clair ;
- Mettre en conformité leur texte, y compris les notes de bas de page, avec les normes de l'Imprimerie nationale (voir à cet égard le document consacré aux normes typographiques) ;
- Fournir les documents et illustrations dans un fichier à part (png, jpg, tiff) en indiquant pour chacun la légende et le crédit. Veiller à la qualité des illustrations (en privilégiant les scans des documents originaux aux photos de travail mal cadrées et de mauvaise qualité) et viser un poids d'1 Mo minimum.
- Pour le choix entre la couleur et le noir et blanc, consulter au préalable le responsable de la publication ;
- Proposer un lexique pour les termes étrangers ou techniques ;
- Pour les publications d'ouvrages, présenter une table des matières et éventuellement un index.

Pour le président de la Société d'histoire des Ardennes,

Philippe Moyen  
Vice-président en charge de la responsabilité éditoriale des publications